



SNUDI FO 77

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière
2 rue de Varenne 77000 Melun
Tel/fax : 0164871261/ 0755616742 - fo77snudi@gmail.com

Karim Benatti
Secrétaire départemental du SNUDI-FO 77

à

Madame l'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Melun, le 29/05/2025

Madame l'inspectrice d'académie,

Le SNUDI-FO 77 souhaite vous faire part de sa vive inquiétude concernant les conditions d'emploi et de rupture des contrats des enseignants contractuels du premier degré dans notre département.

Nous constatons en effet une pratique généralisée de prorogation ou de renouvellement systématique des périodes d'essai, sans justification individualisée, ni évaluation réelle des compétences des agents concernés.

Cette politique administrative, outre qu'elle crée un climat d'instabilité inacceptable pour les personnels concernés, apparaît en contradiction manifeste avec la jurisprudence de la Cour de cassation (Cass. soc., 27 juin 2018, n°16-28.515), qui considère qu'un tel renouvellement systématique constitue un détournement de la finalité de la période d'essai.

Nous attirons également votre attention sur une clause présente dans les contrats-types en vigueur, qui prévoit que les vacances scolaires seraient exclues du décompte de la période d'essai. Or, aucune disposition réglementaire ne permet légalement d'assimiler ces périodes à des suspensions du contrat. Une telle clause est donc abusive et contraire à l'esprit même de la période d'essai, laquelle doit s'apprécier en jours calendaires continus, sauf absence avérée ou interruption légale dûment constatée.

De nombreux licenciements récents de collègues contractuels nous apparaissent entachés d'irrégularités, intervenant sur le fondement de périodes d'essai prorogées ou renouvelées irrégulièrement, soit au moyen d'avenants signés postérieurement à leur terme, soit en s'appuyant sur des clauses illicites ou des pratiques systématiques contraires à la jurisprudence.

C'est pourquoi nous vous demandons :

- La révision de l'ensemble des licenciements intervenus sur la base de périodes d'essai entachées de nullité ;
- La réécriture des contrats-types, afin de supprimer les clauses abusives et de garantir la conformité des périodes d'essai avec le droit en vigueur ;

- L'abandon immédiat de toute politique de renouvellement systématique, au profit d'une évaluation réelle et individualisée des contractuels.

Nous souhaitons être reçu en audience afin de pouvoir évoquer l'ensemble de ces points.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Madame l'inspectrice d'académie, l'assurance de ma considération.

Karim Benatti

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benatti" above "26".